

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations)1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

GRAND LOME

Suivant réquisition numéro 83710 Déposée le 3 août 2021, M. BASSAGOU Tyika Mawelima, Profession : Pharmacien demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 02a 00ca, Situé à Ando, Connu sous le nom de Gbagbawui Aklawoe, Préfecture de Avé et borné au Nord par la collectivité KOUDJODJI, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DZAMESSI, à l'Est par la propriété AZIABA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 90964 déposée le 18 nov. 2021, M. KONDO Zarifou, profession : opérateur de production, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 52ca, situé à DAVIE, connu sous le nom de DZOVADZEN, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété ADJOGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91873 déposée le 01 déc. 2021, M. ADJEVI-NEGLOKPE Adjévi Névamé, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 94ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de BENOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 17 et 18, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 22 et à l'Ouest par un passage de 08m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 92292 déposée le 07 déc. 2021, M. ADJI Meveyinowoe, profession : déclarant en douane, demeurant à Agoè et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 92ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par les propriétés TCHISSEGLO A. et GLIKPO M., à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par la propriété TCHISSEGLO A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 92360 déposée le 07 déc. 2021, M. KALIPE Yaovi Biossey, profession : chef d'entreprise, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 70ca, situé à LOME AKODESSEWA, connu sous le nom de ANFAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par les lots n° 437 et 434, à l'Est par le lot n° 434A et à l'Ouest par le lot n° 433A et une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 92369 déposée le 07 déc. 2021, Mme GABA Awefa Ayélé, profession : sans profession, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 88ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AVINATO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KPATIMA et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 92426 déposée le 08 déc. 2021, M. WOGLO Kossi Jean, profession : géomètre topographe, demeurant et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 24ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ATSAVEDO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété GAYISSAN KOSSI, au Sud par un espace non dénommé, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par des rues de 12 et 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à WOGLO Koamigan Jean-Marc et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94797 déposée le 13 janv. 2022, M. DJELI Tsevi, profession : cultivateur, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 75a 50ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de AWAFOME, préfecture de Zio et borné au Nord par les propriétés AYITE et DJAKA KODJO, au Sud par la collectivité AKPALO, à l'Est par la collectivité ATILLA et à l'Ouest par la propriété HALLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94828 déposée le 14 janv. 2022, Mme LAWSON Mélo Nadou Héchéli, profession : ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à LOGOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 35a 36ca, situé à KOVIE DZEMEKE, connu sous le nom de KOEPEDO-AVETSUME, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété DJOKE, au Sud par la propriété AKPABU KOKOUVI, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 94835 déposée le 14 janv. 2022, Mme AGBETI Ewoé, profession : Couturière demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 26ca, situé à Légbassito connu sous le nom de Dangbéssito, préfecture de Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m et la propriété VIZA, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VIZA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97670 déposée le 25 fév. 2022, Mme AVOUGLA A. Massan, profession : Ménagère demeurant à Lomé et domiciliée à Doumasséssé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 09ca, situé à Sagbado connu sous le nom de Akato-Avoémé, préfecture de Golfe et borné au Nord et au Sud par la propriété SRABI Awadzi, à l'Est par les propriétés SRABI et KPONSSOU et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97773 déposée le 28 fév. 2022, M. SOULEYMANE Rachid, profession : Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié à Anfamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 16ca, situé à Aflao-Sagbado connu sous le nom de Apédokoé, préfecture de Golfe et borné au Nord par la propriété YIKPO, au Sud par la propriété DAYALOR Toto Michel, à l'Est par la propriété DOSSEH et à l'Ouest par la route SEMEKONAWO de 24m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97774 déposée le 28 fév. 2022, M. SOULEYMANE Rachid, profession : Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 34ca, situé à Baguida connu sous le nom de Baguida, préfecture de Golfe et borné au Nord par la route Nationale N°2 LOME-ANEHO de 34m, au Sud par une rue existante de 10 et la propriété des Héritiers Ayaovi Vicentia, à l'Est par la propriété des Héritiers Ayaovi Vicentia et à l'Ouest par une rue existante de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112187-GL déposée le 08 mai 2023, M. SEDDOH Kodjo Senam, profession : comptable financier, demeurant à Lomé et domicilié à AKATO AVOEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ASSIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété BOLO KOSSI et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112188-GL déposée le 08 mai 2023, M. AMOUZOU Kodjo Paul, profession : menuisier aluminium, demeurant à Lomé et domicilié à AMOUITIVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 13ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité KOULEKO, au Sud par la route ADETIKOPE AVETA de 30m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112190-GL déposée le 08 mai 2023, M. AMEGAN Lokossou Ahlin, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN DOUMASSESE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 75ca, situé à SANGUERA KLEME, connu sous le nom de KPOMEGBLE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ATTILA et à l'Est par une rue non dénommée de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112191-GL déposée le 08 mai 2023, Mme M'BANABIKEDI Essosolam Thérèse, profession : sans profession, demeurant à AGOE et domiciliée à CARREFOUR BLEU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 05ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ANAGLI, au Sud par une rue non dénommée de 20m et à l'Est par la route ZOSSIME AMEDENTA de 30m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112192-GL déposée le 08 mai 2023, Monsieur M'BANABIKEDI Massama Esso, profession : gestionnaire des ressources humaines, demeurant à AGOE et domicilié à CARREFOUR BLEU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 67ca, situé à AGOENYIVE, connu sous le nom de FIOVI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 47A, au Sud par le lot n° 48, au Sud par le lot n° 48, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 45.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112193-GL déposée le 08 mai 2023, M. YACOUBOU Messaoud, profession : directeur de CEG, demeurant à TCHAMBA et domicilié à TCHAMBA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 12A, au Sud par le lot n° 14, à l'Est par le lot n° 13 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112194-GL déposée le 08 mai 2023, M. AGBELEDZI Ata, profession : artiste peintre, demeurant à LOME et domicilié à FOREVER, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 50ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité HALO et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112195-GL déposée le 09 mai 2023, M. KPOMBLEKOU Kokouvi Dodjivi, profession : gérant, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ALLADOH AKOSSIWA et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112196-GL déposée le 09 mai 2023, M. AMUZU Kodjo William, profession : pasteur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route BOKPOKO ATIEME de 30m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ANAGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112197-GL déposée le 09 mai 2023, M. AHODETOR Kossi Elvis, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO LANKOUVI, connu sous le nom de DJABAKOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBATI KODJO DJODJIVI et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112198-GL déposée le 09 mai 2023, M. KOUMADA Konfrigouna, profession : agent de douanes, demeurant à AGOE et domicilié à ATIEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AMIVON et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112199-GL déposée le 09 mai 2023, M. YAYA Safiou, profession : instituteur, demeurant et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à TOGBLEKOPE DIKAME, connu sous le nom de GUENOUKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 28m, au Sud et à l'Est par la propriété KOUDJO AGBASSOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112200-GL déposée le 09 mai 2023, M. KOUESSAN Folly Dodji, profession : gérant de société, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ELAVAGNON, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 2271, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 2272B et à l'Ouest par le lot n° 2270.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112201-GL déposée le 09 mai 2023, Mme SESSI Mawunyon épouse KOBLAVI, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à BE-KPOTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 47ca, situé à SANGUERA AFIDEIGNIBAN, connu sous le nom de AGOUZE-KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGOUZE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112202-GL déposée le 09 mai 2023, Mme ASSIGBLEY Akossiwa Dadavi épouse AKPOTO KOMLAGAN, profession : agent commercial, demeurant à LOME et domiciliée à TOTSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 42ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété ANAGBAN, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112203-GL déposée le 09 mai 2023, Mme ADJAM-SODANGBE Dédé Ayawovi, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à BE-KPEHENOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 51ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de ADELAKOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 2043A, au Sud par le lot n° 2043C, à l'Est par le lot n° 2044 et à l'Ouest par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112204-GL déposée le 09 mai 2023, M. AHODIKPE-BENISSAN Agbeko Tete, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ABLOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 27ca, situé à LOME ATTIEGOU, connu sous le nom de TOGO 2000, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1004, au Sud par le lot n° 1000, à l'Est par le lot n° 1002 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112205-GL déposée le 09 mai 2023, M. AHODIKPE-BENISSAN Agbeko Tete, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ABLOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 19ca, situé à LOME AKODESSEWA, connu sous le nom de ANFAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 779A, à l'Est par le lot n° 780 et à l'Ouest par les lots n° 776A et 777.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112206-GL déposée le 09 mai 2023, M. AHODIKPE-BENISSAN Agbeko Tete, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ABLOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 14ca, situé à LOME AKODESSEWA, connu sous le nom de ANFAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par les lots n° 781 et 784, à l'Est par les lots n° 783A et 783C et à l'Ouest par le lot n° 780.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112207-GL déposée le 09 mai 2023, M. AHODIKPE-BENISSAN Agbeko Tete, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ABLOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 72ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de ANEHO, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHODIKPE-BENISSAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112208-GL déposée le 10 mai 2023, Mme AGBANYO Afiwa Etonam, profession : pâtissière, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ATTIDJIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKPE K. et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112209-GL déposée le 10 mai 2023, Mme KOUSSOU Adjo, profession : hôtelière, demeurant à LOME et domiciliée à BE DE SOUZA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 94ca, situé à AGBAVI, connu sous le nom de AFIDEGNIGBAN, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété MENSAH AKOVI et à l'ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112210-GL déposée le 10 mai 2023, M. TAMESSE Kossi Lucien, profession : mécanicien généraliste, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 58ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par un lot non numéroté, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par le lot n° 899C et à l'Ouest par le lot n° 899A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112211-GL déposée le 10 mai 2023, Mme ABBEY Moko épouse MENSAH, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KPOGAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à BAGUIDA KPOGAN, connu sous le nom de WEGO, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBEHONOU ADODO ANDRE et à l'Est par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112212-GL déposée le 10 mai 2023, M. BARASSU Kodjo Agbemebia, profession : comptable gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36a 00ca, situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de KLEGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la collectivité KPONSOU, à l'Est par une rue existante de 16m et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112213-GL déposée le 10 mai 2023, M. BAGUISSOGA M. Kodjo, profession : ingénieur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 40ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de LOGOTE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 120, au Sud par le lot n° 124, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et le lot n° 125A, et à l'Ouest par le lot n° 117.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112214-GL déposée le 10 mai 2023, Mme AYIVI-BOSSOU Marie Anne T, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 15ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une propriété non dénommée, au Sud par la propriété SALLAH AMAVI AYILE, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par la propriété AGBEVIDE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112215-GL déposée le 10 mai 2023, M. GNOFAME Maman Sandjina, profession : officier lieutenant, demeurant à AGOE et domicilié à AHONKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 11ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AFATSAWO KOFFI, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Est par la propriété AFATSAWO KOFFI et une propriété non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112216-GL déposée le 10 mai 2023, M. GNOFAME Alaza, profession : agent de douane, demeurant à AGOE et domicilié à CAMP FIRE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 20ca, situé à AGOENYIVE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AFATSAWO KOFFI et à l'Est par une rue non dénommée de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112217-GL déposée le 10 mai 2023, M. ABEVI Sokewoe, profession : comptable, demeurant à KPOGAN et domicilié à AGODEKE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LOME KPOGAN, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KUTOWU et à l'Est par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112218-GL déposée le 10 mai 2023, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des impôts, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 87a 77ca, situé à BE-OUEST, connu sous le nom de DOUMASSESE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Est par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à L'ETAT TOGOLAIS et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112219-GL déposée le 10 mai 2023, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des impôts, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 06a 94ca, situé à BE-OUEST, connu sous le nom de DOUMASSESE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à L'ETAT TOGOLAIS et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112220-GL déposée le 10 mai 2023, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des impôts, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 62ca, situé à DJAGBLE AMELIBOME-KLEGOME, connu sous le nom de CITE NORD, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par le titre foncier n° 34256RT.

Il déclare que ledit immeuble appartient à L'ETAT TOGOLAIS et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112221-GL déposée le 10 mai 2023, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des impôts, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 31ca, situé à DJAGBLE AMELIBOME-KLEGOME, connu sous le nom de CITE NORD, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par une réserve administrative et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à L'ETAT TOGOLAIS et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112222-GL déposée le 10 mai 2023, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des impôts, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31a 17ca, situé à DJAGBLE, connu sous le nom de AMELIBOME, préfecture de Zio et borné au Nord par une réserve administrative, au Sud par une ligne de la haute tension, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à L'ETAT TOGOLAIS et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112223-GL déposée le 10 mai 2023, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des impôts, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 46a 86ca, situé à DJAGBLE AMELIBOME-KLEGOME, connu sous le nom de CITE NORD, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 30m chacune, au Sud par le titre foncier n° 34256RT et à l'Est par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à L'ETAT TOGOLAIS et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112224-GL déposée le 10 mai 2023, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des impôts, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 71a 91ca, situé à BE-OUEST, connu sous le nom de DOUMASSESE, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 16m chacune, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à L'ETAT TOGOLAIS et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112225-GL déposée le 10 mai 2023, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des impôts, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 57a 25ca, situé à BE-OUEST, connu sous le nom de DOUMASSESE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par les lots n° 94 et 95, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à L'ETAT TOGOLAIS et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112226-GL déposée le 10 mai 2023, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des impôts, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 49a 43ca, situé à BE-OUEST, connu sous le nom de DOUMASSESE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune et au Sud par la police.

Il déclare que ledit immeuble appartient à L'ETAT TOGOLAIS et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112227-GL déposée le 10 mai 2023, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des impôts, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 47a 86ca, situé à BE-OUEST, connu sous le nom de DOUMASSESE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par les lots n° 208 et 209, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à L'ETAT TOGOLAIS et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112228-GL déposée le 10 mai 2023, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des impôts, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36a 04ca, situé à BE-OUEST, connu sous le nom de DOUMASSESE, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 16m chacune, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à L'ETAT TOGOLAIS et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112229-GL déposée le 10 mai 2023, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des impôts, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 67a 56ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par un cimetière, au Sud par une rue non dénommée de 10m, à l'Est par un passage de 06m et une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à L'ETAT TOGOLAIS et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112230-GL déposée le 10 mai 2023, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des impôts, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 52a 32ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à L'ETAT TOGOLAIS et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112231-GL déposée le 10 mai 2023, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des impôts, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 56a 73ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112232-GL déposée le 11 mai 2023, M. ATTIOGBE Komlan Dominique, profession : commerçant, demeurant à ANEHO et domicilié à ANEHO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 93ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de AGBLEVIME, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TOUVOR et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112233-GL déposée le 11 mai 2023, Mme ASSAGBA Akuavi Elisabeth, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de DEVIKINME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKOUETE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112234-GL déposée le 11 mai 2023, M. ZIKPE Yawovi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADAKPAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 59ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GAYISSAN KODJO ZATE et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112235-GL déposée le 11 mai 2023, M. ANANI Komla, profession : entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 27ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBATA, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBODAN NOUKAMEWO, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112236-GL déposée le 11 mai 2023, M. DABI Kadri, profession : apprenti chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à ABLOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 74ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AMLAKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SEGBEFIA KOKOU DOTSE et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112237-GL déposée le 11 mai 2023, M. GABA Eric Yvon Folly, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 84, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par le lot n° 81 et à l'Ouest par le lot n° 83bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112238-GL déposée le 11 mai 2023, M. LOGTH Banyatiene, profession : chauffeur, demeurant à ADETIKOPE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 80ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DOGBLA KOSSI et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112239-GL déposée le 11 mai 2023, M. TCHAGBELE Abiti, profession : gestionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à TOGBLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à TOGBLE, connu sous le nom de FIDOKPOUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOVI A. PASCAL et à l'Est par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112240-GL déposée le 11 mai 2023, Mme PELEYI Awouyem Pizamnam épouse KABASSIMA, profession : secrétaire, demeurant à AGOE et domiciliée à SOGBOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SOGBOSSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATCHON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112241-GL déposée le 11 mai 2023, M. ESTEVE Raimi Souradjou, profession : pasteur, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de TAMAGNI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DARRAH SOTOVE, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112242-GL déposée le 11 mai 2023, M. SEGBENOU Efram Eden, profession : employé de société, demeurant à LOME et domicilié à AGODEKE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 90ca, situé à AGBODRAFO DJASSEME, connu sous le nom de DANSOU-KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété DANSOU ABOTSI, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112243-GL déposée le 11 mai 2023, M. KPOTI Tété Missiamenou, profession : déclarant en douane, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud et à l'Est par la propriété BOSSOU KANQUAYE et à l'Ouest par la propriété KINVI ALLYN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112244-GL déposée le 11 mai 2023, M. ADIHO Gouwonou Yannis, profession : élève, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca, situé à AFLAO AKATO VIEPE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMENOUVEKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112245-GL déposée le 11 mai 2023, M. ALEKE Koffi, profession : administrateur des finances, demeurant à ADIDOGOME et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 04ca, situé à LOME AFLAO AGETU, connu sous le nom de AGETU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 795, à l'Est par le lot n° 798 et à l'Ouest par le lot n° 794.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112246-GL déposée le 12 mai 2023, Mme AWIZOBA Atchalimondom, profession : coiffeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à ZOSSIME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 72ca, situé à SANGUERA NANEGBE, connu sous le nom de ZOSSIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des lots non numérotés, au Sud par une rue non dénommée de 14m et un espace non dénommé et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112247-GL déposée le 12 mai 2023, M. FOLLY-KAKABI Messah, profession : employé de commerce, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN LYCEE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DZREMEGA et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112248-GL déposée le 12 mai 2023, M. ADOM Abalo Wezou, profession : infirmier d'ETAT, demeurant à MELINA et domicilié à MELINA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 92ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de HOUNDEGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité FIOKPOME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112249-GL déposée le 12 mai 2023, M. ILONA Frederic, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à ZONGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 85ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de HOUMBI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 3A, au Sud par le lot n° 4 et à l'Ouest par la route nationale n° 1 LOME ATAKPAME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112250-GL déposée le 12 mai 2023, M. HOUNDJAGO Kodjo Amevo, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 94ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14m chacune et la propriété de feu AHOCOUCO DJAGBO, et à l'Ouest par la propriété AHOCOUCO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112251-GL déposée le 12 mai 2023, M. HOUNDJAGO Kodjo Amevo, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 19ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété AHOCOUCO, à l'Est par la propriété EGOH et à l'Ouest par une rue existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112252-GL déposée le 12 mai 2023, M. HOUNDJAGO Kodjo Amevo, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.